




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-337**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137584-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR
LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE**

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Chaque année, le Théâtre du Bois de l'Aune consolide son ancrage dans le quartier du Jas de Bouffan et dans le paysage culturel, régional, local et national par la mise en œuvre d'une programmation de saison ambitieuse, accessible au plus grand nombre et par son travail d'action et de médiation culturelles.

Engagé dans un processus d'autonomisation qui devra se concrétiser au cours de la saison 2018/1019, le Théâtre du Bois de l'Aune entend affirmer pleinement sa place artistique dans le concert des grandes salles en région et au niveau national.

En 2019, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite développer son action à travers les axes suivants :

- apporter son soutien et son expertise en faveur de la création artistique en accueillant des compagnies locales et/ou nationales et/ou internationales en résidence,
- soutenir la diffusion des compagnies régionales en résonance avec la ligne artistique du Bois de l'Aune dans la programmation de saison,
- élaborer une offre artistique et culturelle et des actions de médiation hors les murs (établissements scolaires du secondaire, centre ville, centres sociaux, hôpitaux et centres de jour, etc.),
- développer le travail mené avec les publics du territoire par l'organisation de projets participatifs associant artistes d'envergure (inter)nationale et habitants du territoire.

Pour ce faire, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour un montant de 80 000 € maximum,
- au Conseil Régional Alpes Côte d'Azur pour un montant de 80 000€ maximum,
- au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour un montant de 40 000€ maximum.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 80 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 80 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Alpes Côte d'Azur,
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 40 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Alpes Côte d'Azur,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 200 000 €,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget du Bois de l'Aune-Direction de la Culture, imputation 314-611-923-3856,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2018-337 - DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»